

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES ANIMALES

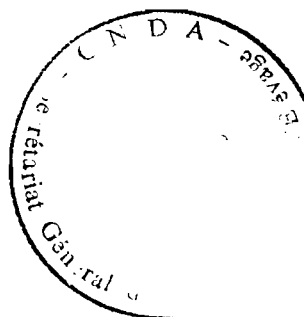
SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION
DES TERROIRS

01 BP 1487 OUAGADOUGOU 01 Tél. 30.84.72

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !



**LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE
DE GESTION DES TERROIRS AU BURKINA FASO**

DEUXIEME VERSION

Mai 1995



TABLE DES MATIERES

	PAGE
Remerciements	04
Abréviations	05
Introduction	06
I. PROBLEMATIQUE ET EVOLUTION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	08
1.1. Problématique et constat de crise écologique et ses différents facteurs	08
1.2. Evolution des approches et stratégies de développement au Burkina Faso	9
1.2.1. Evolution et diversité des expériences de développement	10
1.2.1.1. L'approche sectorielle	10
1.2.1.2. l'ère des projets et du développement rural intégré	11
II. LA GESTION DES TERROIRS	12
2.1. Historique	12
2.2. Définition/clarification des concepts	14
2.2.1. Le terroir	14
2.2.2. La gestion des terroirs	14
2.2.3. Aménagement du territoire et gestion des terroirs	15
2.2.4. Aménagement du terroir et gestion du terroir	16
2.3. Les grands objectifs de la gestion des terroirs	16
2.4. Les principes fondamentaux de l'approche gestion des terroirs	17

	3
III. LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES TERROIRS	19
3.1. Le diagnostic du milieu	19
3.2. La formulation des actions	20
3.3. La programmation/planification des actions	20
3.3. L'exécution des micro-projets ou actions planifiées	21
3.4. L'organisation des communautés rurales	22
3.5. La formation des acteurs de la gestion des terroirs	22
3.6. Le suivi-évaluation	22
IV. LES CONDITIONS DE REUSSITE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DES TERROIRS	24
4.1. La décentralisation	24
4.2. Les échelles d'intervention.	25
4.3. La coordination de la politique nationale de développement	25
4.4. La concertation des acteurs de la gestion des terroirs	26
4.5. L'environnement économique	27
4.6. Rôle des intervenants dans la mise en oeuvre de la gestion des terroirs	28
4.7. Gestion des terroirs et vulgarisation agricole	29
4.8. Gestion des terroirs et recherche/développement	29
4.9. La sécurité foncière	30
4.10. Intégration de la femme a la gestion des terroirs	30
V. CONCLUSION.	32
DOCUMENTS CONSULTES	33
ANNEXE	35

REMERCIEMENTS

La Direction de l'Unité de Gestion Opérationnelle du Programme National de gestion des Terroirs (UGO/PNGT) adresse ses remerciements à tous les partenaires qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation du présent document :

- Les Ministères de l'Agriculture et des Ressources Animales, de l'Environnement et du Tourisme et des Finances et du Plan qui nous ont encouragé dans cette initiative et manifesté leur soutien constant.
- les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Caisse Française de Développement, GTZ, Norvège) et plus particulièrement le PNUD et la FAO qui ont permis l'organisation et la tenue de l'atelier sur le bilan diagnostic de la GT au cours duquel ce document a été relu et amendé;
- les Projets GT, les ONG, les services techniques étatiques qui ont contribué par leur apport inestimable à la mise à jour de la première version du document lors de l'atelier national sur le bilan diagnostic de la GT du 16 au 18 Mai 1995 .

Les listes des participants par structure à la rencontre du 18 juin 1993 et à l'atelier de Mai 1995 sont annexées au présent document.

La Direction de L'UGO/PNGT

LISTE DES ABREVIATIONS

AFVP	:	Association Française des Volontaires du Progrès
AVV	:	Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas
BDPA	:	Bureau pour le Développement de la Production Agricole
CFD	:	Caisse Française de Développement
CFDT	:	Compagnie Française pour le Développement des Textiles
CIDR	:	Compagnie Internationale de Développement Rural
CILSS	:	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCA	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CRPA	:	Centre Régional de Promotion Agro-pastorale
CVGT	:	Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
DVA	:	Direction de la Vulgarisation Agricole
GT	:	Gestion des Terroirs
INERA	:	Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles
IPD/AOS	:	Institut Panafricain de Développement / Afrique de l'Ouest Sahel
ORD	:	Organisme Régional de Développement
PANE	:	Plan d'Action National pour l'Environnement
PASA	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
RAF	:	Réorganisation Agraire et Foncière
SATEC	:	Société d'Assistance Technique et de Coopération

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burkina Faso a décidé en février 1991 la mise en oeuvre d'un Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). Ce programme, à travers une Unité de Gestion Opérationnelle (UGO) est chargé entre autre :

- de capitaliser et de valoriser les expériences en gestion des terroirs ;
- de faciliter les échanges horizontaux aussi bien entre les projets de gestion des terroirs que les services techniques extérieurs ;
- de susciter la réflexion sur les grandes orientations en matière de gestion des terroirs ;
- d'apporter un appui technique et financier aux projets de gestion des terroirs ainsi qu'aux communautés rurales pour le développement local.

En somme, le PNGT, tout en respectant l'autonomie de chaque projet, doit jouer un rôle d'appui à la réflexion et faire assurer l'appui politique nécessaire au succès et à l'efficacité de la gestion des terroirs.

C'est dans le cadre de cette réflexion qu'il faut situer le présent document qui fait la synthèse des idées essentielles de la gestion des terroirs, donne les grandes orientations en particulier sur :

- l'harmonisation du langage et des termes techniques pour éviter la mauvaise compréhension entre les acteurs ;
- la démarche de mise en oeuvre et l'articulation des activités de gestion des terroirs avec celles des autres services ;
- l'analyse des conditions-cadre indispensables à la réussite des programmes de gestion des terroirs ;
- la stratégie d'intégration de la femme à la gestion des terroirs ;
- les modalités et règles de financement des réalisations villageoises ;
- le rôle actuel et futur du secteur privé dans le dispositif de la gestion des terroirs ;
- etc.

L'ensemble des préoccupations abordées par les cadres des projets gestion des terroirs et leurs partenaires peut être regroupé à quatre niveaux :

- l'analyse de la situation,
- l'approche gestion des terroirs,
- la démarche de mise en oeuvre,
- les conditions de succès et d'efficacité de la gestion des terroirs.

Ce document actualisé, fruit d'un travail collectif des partenaires de la GT (projets, bailleurs, ONG, services techniques...) se veut un guide pour les techniciens en la matière et un outil d'information générale en réponse aux différentes sollicitations.

Une relecture périodique de ce document sera réalisée pour tenir compte des évolutions de terrain et de la dynamique des discussions.



I. PROBLEMATIQUE ET EVOLUTION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

1.1. PROBLEMATIQUE ET CONSTAT DE CRISE ECOLOGIQUE ET SES DIFFERENTS FACTEURS

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agraire où environ 90 % de la population tire ses moyens de subsistance de l'exploitation de la terre et des autres ressources de l'environnement (eaux, forêts, pâturages). Le secteur agricole occupe donc une place de choix dans l'économie du pays et sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) fut estimé à 30 % en 1992. Les ressources naturelles, en particulier foncières constituent dans un tel contexte un capital inestimable pour le développement du pays.

Cependant, l'environnement burkinabè subit une forte dégradation depuis 1950 et les sécheresses catastrophiques de 1969 à 1973 n'ont fait que radicaliser une situation de longue détérioration aux conséquences graves et multiples, notamment la fragilisation de notre économie agricole.

Cette crise écologique prend des formes dramatiques dans certaines zones du pays mais elle demeure caractérisée par :

- une destruction constante et parfois accélérée de l'environnement ;
- une crise énergétique aiguë ;
- une baisse de la production agricole d'où une sécurité alimentaire précaire ;
- la stagnation voire la régression du produit intérieur brut (PIB).

Le diagnostic révèle que plusieurs facteurs sont à l'origine de cette crise écologique et des problèmes du développement rural en général.

Nous retenons deux principaux facteurs :

1.1.1. Les facteurs d'ordre physique ou agro-climatique

Il s'agit de la sécheresse endémique que connaissent les pays sahéliens. Cette sécheresse est à l'origine du déséquilibre écologique général dont les manifestations patentes sont essentiellement :

- la dégradation de la structure des sols,
- le recul de la pluviométrie annuelle,
- la destruction du couvert végétal.

1.1.2. Les facteurs d'ordre anthropique

L'action de l'homme reste la plus déterminante dans la destruction de l'environnement. Au titre de ces facteurs d'ordre anthropique il y a :

- La pression démographique qui entraîne une réduction des jachères voire leur suppression dans certaines régions du pays, ce qui implique la surexploitation et la dégradation des sols et des ressources foncières en général. A cette pression humaine s'ajoute une pression animale dont la corollaire est le surpâturage.
- Les migrations humaines et la transhumance incontrôlées occasionnent une exploitation anarchique et une dégradation des ressources naturelles.
- Les systèmes inadaptés d'exploitation et de gestion des ressources naturelles : extensification, défrichements anarchiques, cultures itinérantes sur brûlis, coupe abusive du bois, système foncier coutumier inadapté aux réalités actuelles (morcellement des terres, conflits divers sur le droit de propriété etc), feux de brousse...

Au delà de ces deux principaux facteurs, il convient de souligner que les différentes approches de développement optées par le Burkina Faso n'ont pas permis de freiner la dégradation des ressources naturelles encore moins d'assurer véritablement les bases d'un développement durable ⁽¹⁾

1.2. EVOLUTION DES APPROCHES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Pour lutter contre la crise écologique, différentes approches ont été développées au Burkina Faso depuis 1960 à nos jours.

L'aide au développement s'est accrue, des structures tant étatiques que non-gouvernementales se sont créées.

⁽¹⁾ Le développement durable étant celui qui répond aux besoins du présent sans porter préjudice à la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
(MOUKOULA G. et BADO J. in Aménagement des terroirs : concept et opérationnalisation)

¹ Le développement durable étant celui qui répond aux besoins du présent sans porter préjudice à la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
(MOUKOULA G. et BADO J. in Aménagement des terroirs : concept et opérationnalisation)

Cependant, les résultats après deux décennies de développement, demeurent mitigés. Les causes de ces échecs touchent parfois le contenu de ces approches qui se sont menées sans souci de préservation des ressources naturelles et sans la participation effective des populations rurales.

C'est dire que l'expérience du Burkina Faso en approches de développement est très riche et ne peut être capitalisée dans toute sa dimension dans un tel document.

Cependant, il nous importe de situer succinctement l'évolution des différentes approches dans notre pays afin de mieux expliciter l'importance mais, surtout l'impérieuse option actuelle de développement qu'est la gestion des terroirs.

1.2.1. Evolution et diversité des expériences de développement

L'analyse de l'évolution des différentes approches ou expériences de développement au Burkina Faso permet d'affirmer que l'accent a été mis tour à tour sur l'approche sectorielle et le développement rural intégré.

1.2.1.1. L'approche sectorielle

Dès son indépendance et durant une décennie, le Burkina Faso a opté pour l'approche sectorielle qui visait l'augmentation quantitative de la production agricole sans préoccupations de la dégradation des ressources naturelles.

Ce choix aux objectifs ambitieux d'augmentation de la production et de diversification des activités a eu néanmoins un contenu de "participation populaire" encouragé par le développement communautaire et l'animation rurale qui seront une tentative d'amélioration qualitative de cette option.

Plusieurs sociétés étrangères d'intervention et plus tard les organismes de développement régionaux (ORD) vont s'occuper de la production agricole et de la promotion du mouvement coopératif. On peut citer entre autres :

- * Le Bureau pour le Développement de la production Agricole (BDPA)
- * La Compagnie Française de développement des Textiles (CFDT)
- * La Compagnie Internationale de Développement Rural (CIDR)
- * La Société d'Assistance Technique et de Coopération (SATEC)

Malgré l'emploi massif de moyens de production moderne, l'approche sectorielle n'a pu s'adapter aux conditions complexes du milieu rural malgré quelques augmentations de production agricole.

Conçue et prescrite d'en haut, l'approche sectorielle a favorisé les cultures de rente sources de devises et s'est accompagnée d'un mouvement de destruction de l'écosystème.

De plus, les actions dans un seul secteur (production végétale) n'ont pu engendrer le développement escompté.

1.2.1.2. L'ère des projets et du développement rural intégré

La deuxième décennie après l'indépendance voit se développer "l'ère des projets" que l'on pourrait définir comme "une intervention spécifique de l'Etat sur la paysannerie, permettant d'atteindre des objectifs déterminés, dans un espace et dans un temps limité, grâce à des moyens importants mais bien définis". Les types de projets sont divers et ont évolué depuis l'opération productivité touchant un seul produit d'exportation (exemple du projet coton Ouest-Volta) à l'approche de Développement Rural Intégré.

Le Développement Rural Intégré a vu le jour suite à l'insuffisance de l'approche sectorielle. Il avait pour objectif d'engendrer un processus de réforme du système économique et social. On assistera cependant à une simple association d'autres activités aux projets productivistes occasionnant ainsi la multiplication de volets juxtaposés sans aucune intégration : cultures vivrières, élevage, pistes rurales, alphabétisation, etc.

Là encore les résultats obtenus seront insuffisants face aux moyens investis. Les projets de Développement Rural Intégrés sont connus pour être coûteux, complexes et à pilotage difficile.

Au total, ces expériences de développement ont eu des résultats mitigés au regard des efforts déployés tant par les producteurs que par les institutions et des moyens importants mobilisés.

C'est dans ce contexte marqué par le constat amère de la dégradation progressive de nos ressources naturelles et de l'inefficacité des approches antérieures de développement face aux problèmes du monde rural, que l'idée de gestion des terroirs a germé au Burkina Faso.



II. LA GESTION DES TERROIRS

2.1. HISTORIQUE

Compte tenu des insuffisances des expériences antérieures de développement, les autorités ont fait preuve d'une volonté politique marquée pour chercher des solutions aux problèmes de pression foncière et de maintien du capital de production que sont les ressources naturelles renouvelables (terres, forêts, pâturages, eaux).

Cette volonté politique s'est traduite entre autres par :

- la publication des textes portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) en Août 1984 et Août 1985 ;
- le lancement des "trois luttes" ⁽¹⁾ en Avril 1985.

Toutefois, le phénomène de la dégradation de l'environnement, et celui du développement rural sont si complexes que des actions isolées s'exécutant sans la motivation et la participation des principaux intéressés que sont les communautés rurales resteront sans effet dans la recherche de solutions aux problèmes posés. Il était donc impérieux que soit entreprise une action globale qui prenne en compte les communautés villageoises dans leur ensemble avec l'espace qu'elles occupent et qui engage toutes les responsabilités politiques, sociales et techniques à quelque niveau qu'elles se trouvent.

C'est dans cette optique que le Département du Monde Rural de la Présidence du Faso a élaboré en 1986 un projet de Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV) qui propose une nouvelle approche dite Gestion des Terroirs Villageois (GTV).

Compte tenu de la complexité de cette nouvelle approche, il a été convenu de ne pas s'engager dans un programme national sans passer par une phase préparatoire (de 1987 à 1990) sous l'égide d'une cellule de coordination mise en place en Mars 1988, sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coopération. La phase expérimentale devrait permettre de :

- tester une stratégie de mise en oeuvre, des modalités d'organisation ainsi que des méthodes et outils adaptés et peu coûteux ;
- dresser un inventaire des études pertinentes existantes et d'entreprendre en conséquence des études complémentaires ;
- préparer un dossier de factibilité de la première tranche quinquennale du Programme.

(¹) Trois luttes : lutte contre les feux de brousse, lutte contre la divagation des animaux, lutte contre la coupe abusive du bois

L'expérimentation de l'approche s'est déroulée soit dans le cadre de projets de développement déjà fonctionnels sur le terrain, soit dans un contexte complètement neuf. Un échantillon de projets pilotes répartis sur le territoire national a été initialement retenu pour ce faire.

Les projets suivants étaient concernés :

- le Projet d'Aménagement des Terroirs et de Conservation des Ressources (PATECORE) dans le plateau central ;
- le Projet Niéna-Dionkélé dans le Kéné Dougou;
- le Projet Gestion des Terroirs Villageois du CRPA des Hauts-Bassins;
- le Programme Sahel Burkinabè (PSB) dans le grand Nord;
- trois projets étaient sous la tutelle de l'Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas (AVV) :
 - . le Projet UP1 Zorgho
 - . le Projet UP10 Diébougou
 - . le Projet Fara - Poura

Progressivement, d'autres projets et ONG se sont intéressés à l'approche amenant ainsi le nombre de projets pilotes à une vingtaine vers la fin de la phase test en 1990.

Des acquis positifs et des enseignements encourageants ont été tirés de cette phase expérimentale au titre desquels il faut retenir :

- la validité de l'approche. Celle-ci a été globalement bien perçue par les communautés rurales qui y ont fondé leur espoir quant à la résolution des problèmes de gestion des ressources naturelles et de développement de leurs terroirs. Il en est découlé un intérêt croissant des services gouvernementaux, des ONG et des bailleurs de fonds pour cette approche ;
- l'amorce d'une concertation/collaboration des acteurs sur le terrain ;
- une plus grande maîtrise des outils pédagogiques et méthodologiques d'intervention ;
- la programmation concertée des actions sur le terrain.

Fort de ce résultat, le gouvernement du Burkina Faso, en accord avec ses partenaires financiers a procédé au lancement de la première tranche quinquennale (1992-1997) d'un Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). ⁽¹⁾

2.2. DEFINITION/CLARIFICATION DES CONCEPTS

2.2.1. Le terroir

Le terroir est l'espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini.

Le terroir n'est pas uniquement un concept de géographie physique et ne saurait se résumer à une simple addition des ressources naturelles disponibles (eau, sols, végétation...)

Malgré la diversité de définitions de ce concept et les débats parfois sémantiques qu'il génère, on admet néanmoins le terroir comme l'unité de base de gestion des ressources naturelles.

2.2.2 La gestion des Terroirs

La gestion des terroirs (G.T.) ou approche terroir est une approche de développement rural basée sur la participation et la responsabilisation accrue des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation. La gestion des terroirs associe intimement les actions d'aménagement du terroir, les activités de productions agro-sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local.

⁽¹⁾ C'est pour une meilleure prise en compte de la dimension inter-villageoise de la gestion des ressources naturelles que la notion de terroir villageois a été abandonné au profit de celle de terroir tout court. Nous y reviendrons dans la clarification des concepts (point suivant)

2.2.3. Aménagement du territoire et gestion des terroirs

L'aménagement du territoire est une politique spatiale qui vise à assurer un développement harmonieux de l'espace national par une meilleure répartition des populations et des activités en tenant compte :

- des contraintes et potentialités du milieu naturel
- des capacités humaines et techniques
- des nécessités économiques nationale
- des inter-actions et des spécificités socio-économiques régionales ⁽¹⁾

L'aménagement du territoire revêt trois caractères essentiels :

- il est une politique nationale qui part de l'intérêt national pour s'intéresser aux intérêts particuliers des provinces puis des villages ;
- il est un choix politique, celui de réussir un développement harmonieux et planifié du territoire national ;
- il est une politique à long terme (20 à 30 ans) donc une oeuvre de longue haleine.

L'aménagement du territoire se réalise à travers des outils de planification qui sont :

- le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT);
- les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ;
- les schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) ;
- les schémas directeurs d'aménagement.

La politique d'aménagement du territoire et l'approche gestion des terroirs utilisent des démarches différentes mais complémentaires. En effet, en partant de l'intérêt national vers les intérêts particuliers, l'aménagement du territoire passe par une démarche descendante (du sommet à la base) tandis que l'approche GT développe une démarche ascendante qui part du niveau local (villageois ou inter-villageois) par la mise en oeuvre des plans d'aménagement des terroirs, pour évoluer vers le sommet. Une bonne articulation entre les différents schémas d'aménagement du territoire et les plans d'aménagement des terroirs favorisera une politique cohérente d'aménagement du territoire.

⁽¹⁾ Cf. article 5 des textes portant Réorganisation Agricole et Foncière

2.2.4. Aménagement du terroir et gestion du terroir

L'aménagement du terroir se définit comme un processus de mise en oeuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser les ressources du terroir tout en garantissant leur sécurité et leur durabilité. Les ouvrages d'aménagement sont réalisés non seulement au profit de la communauté mais aussi au bénéfice de l'individu dans le cadre global qu'est le terroir en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles.

La gestion du terroir est une notion encore plus vaste que celle d'aménagement du terroir. En effet, les plans de gestion comportent la préparation et la mise en oeuvre de certains aménagements du terroir. La notion de gestion du terroir fait appel à l'utilisation la plus rationnelle possible de l'ensemble des ressources du terroir (ressources naturelles, humaines, financières, etc). Qu'une partie des ressources du terroir soit aménagée ou pas n'empêche aucunement sa gestion (la terre par exemple). Par ailleurs, une gestion saine des ressources peut amener à aménager ou à ne pas aménager telle ou telle ressource du terroir.

2.3. LES GRANDS OBJECTIFS DE LA GESTION DES TERROIRS

La gestion des terroirs vise globalement l'amélioration des conditions socio-économiques des populations rurales et l'émergence d'un véritable développement local à travers les grands objectifs suivants :

- responsabiliser pleinement les communautés rurales face à leur devenir ;
- restaurer, préserver et améliorer le potentiel des ressources naturelles;
- parvenir à une meilleure gestion de l'espace et des ressources naturelles du terroir ;
- assurer la reproductibilité et la durabilité des actions;
- assurer la sécurité foncière nécessaire aux producteurs pour le développement de leurs exploitations (agricoles, pastorales...);
- intégrer les activités liées à l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche... en un système ;
- améliorer les rapports sociaux entre agriculteurs et éleveurs, entre migrants et autochtones ;
- aider les villages à se doter d'une organisation représentative, qui soit acceptée et considérée comme partenaire et interlocutrice unique, par les intervenants extérieurs ;
- promouvoir une organisation inter-villageoise pour la gestion des pâturages et des parcours, la gestion des forêts, des bassins versants,

- pour l'organisation des services communs : commercialisation, transports, équipements collectifs, etc ;
- créer les conditions d'une coordination de toutes les interventions extérieures.

2.4. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'APPROCHE GESTION DES TERROIRS

L'approche gestion des terroirs apparaît comme un effort de réflexion avec les populations rurales pour les aider à mieux gérer leur espace de manière durable et à faire face à leurs problèmes socio-économiques et de gestion des ressources naturelles de leur terroir. Selon cette approche, la communauté locale est l'unité-clé de prise de décision pour l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de développement du terroir.

Les expériences en cours permettent d'indiquer quelques principes fondamentaux de cette approche gestion des terroirs :

- l'approche est basée sur la participation et la responsabilisation des populations rurales considérées comme les principaux acteurs du développement de leur terroir. Celles-ci doivent être partie prenante et bien engagées à tout le processus de développement : identification des contraintes et choix des actions à mener, l'exécution des actions et leur évaluation, le partage des bénéfices (ou des pertes).

Cela suppose une remise en cause de l'approche descendante et dirigiste (du sommet à la base) par le technicien qui devra jouer le rôle de conseiller.

- L'approche est reconnue aussi comme étant globale et multisectorielle c'est-à-dire qu'elle prend en compte tous les secteurs de la vie économique et sociale des communautés rurales. Cela suppose une inter-action des différents secteurs d'activités devant concourir au développement des terroirs. Les réalités paysannes étant multiples, il appartient à l'équipe "gestion des terroirs" d'aider à leur diagnostic, en tenant compte de tous les secteurs d'activités, en vue d'orienter les paysans vers les services compétents.

- L'approche est pluridisciplinaire. Il s'agit de constituer sur le terrain une capacité d'analyse et de proposition pluridisciplinaire de bon niveau travaillant directement avec les paysans. Une telle approche exige du technicien une vision plus large et globale dans son travail qui transcende sa seule spécialité pour faire place à une complémentarité des disciplines en vue d'améliorer la pertinence des diagnostics et des propositions mises au point avec les populations.

- L'approche est ascendante et décentralisée au niveau villageois. Elle doit créer à l'échelon local (villageois et inter-villageois) une certaine capacité des communautés rurales à prendre en charge leur propre développement.

Cela suppose :

- . la promotion à la base d'organisations viables et reconnues juridiquement capables d'assumer les multiples fonctions nées de l'application de l'approche (commission villageoise de gestion des terroirs, autres organisations paysannes) ;
 - . que les populations puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire (formation/information, conseils divers) pour mieux s'approprier l'approche et maîtriser en même temps les différentes fonctions qui découleront de sa mise en oeuvre : production, gestion, écoulement des produits... ;
 - . Le transfert à l'échelon local d'un pouvoir réel de décision et d'action aux plans économique, financier et politique, ce qui implique pour les communautés rurales une acceptation à assurer les fonctions que l'Etat leur cède;
 - . le développement d'un partenariat entre les communautés rurales et les autres niveaux d'intervention que sont : le département, la province, la région et le niveau central.
- L'approche est concertée. En vue de limiter les incohérences, la concertation doit être de règle entre les différents acteurs : paysans, services techniques, administration, ONG, partenaires financiers ;
- enfin, l'approche est flexible. Elle ne doit être ni dogmatique ni codifiée. Dans ce sens les projets doivent être de type ouvert, à temps multiples (programme) où tout n'est pas arrêté en détail.

III. LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES TERROIRS

La gestion des terroirs est mise en oeuvre au Burkina Faso dans des milieux humains et physiques assez diversifiés sur le terrain. De même, de nombreux acteurs de développement sont mobilisés de nos jours par cette approche : Etat, ONG, projets et bailleurs de fonds...

Par conséquent, il existe sur le terrain une diversité de démarches dans la mise en oeuvre de l'approche à cause de la nécessaire adaptabilité de celles-ci aux réalités locales mais aussi de la multiplicité des sources de financement des projets gestion des terroirs.

Cependant, tous les partenaires de la GT s'accordent sur la nature progressive, itérative et cumulative de la démarche sur le terrain dont les différentes composantes sont bien imbriquées les unes aux autres. Les traits saillants de cette démarche se présentent comme suit :

3.1. LE DIAGNOSTIC DU MILIEU

Le diagnostic du milieu est une opération importante qui vise la connaissance du milieu physique et humain du terroir en vue de passer aux actions : connaissance des déterminants écologiques, techniques, fonciers, sociaux, économiques, etc.

Il est effectué généralement par une équipe pluridisciplinaire que les projets GT mettent en place (agronome, zootechnicien, forestier, sociologue, géographe...) qui travaille en collaboration étroite avec les autres partenaires (services techniques, ONG, administration, autorité politique...) pour engager un dialogue franc et dynamique avec la population mais aussi au sein des groupes sociaux, catégories socio-économiques et socio-professionnelles en présence dans le terroir.

Divers outils techniques sont utilisés pour appuyer et éclairer le diagnostic: cartes, photographies aériennes, études légères, enquêtes diverses, moyens audiovisuels, etc.

A l'issu du diagnostic, les contraintes, les difficultés, les problèmes clés des populations mais aussi les potentialités du terroir sont identifiés. Ces éléments contribuent en même temps à aiguïser la prise de conscience des populations face à leur milieu et à indiquer les actions à engager.

3.2. LA FORMULATION DES ACTIONS (MICRO-PROJETS)

Pour chaque action retenue par le village ou le terroir, l'EMP élabore avec les porteurs du projets et certains partenaires techniques une fiche projet (présentation, justification et analyse du projet).

Cette fiche comprend toujours, en plus des éléments descriptifs classiques, des informations sur:

- * la faisabilité technique, matérielle, financière, sociale et culturelle.
L'étude de faisabilité peut parfois faire appel à des personnes ressources externes et ceci particulièrement lorsque l'action relève de domaines techniques particuliers (TP, hydraulique, béton armé,...).
- * la validité, justification de l'investissement
- * la rentabilité pour les investissements économiques
- * la viabilité technique, économique, sociale, politique, environnementale...

Certaines actions ne peuvent être financées et mises en oeuvre sans avoir au préalable fait l'objet d'une fiche projet (1). De même, des protocoles d'accord peuvent être signés entre partenaires (services, projets, population,...) dans ce cadre.

3.3. LA PROGRAMMATION/PLANIFICATION DES ACTIONS

Sur la base des potentialités et des contraintes du milieu identifiées lors du diagnostic, des actions à engager sont retenues.

Ces actions constituent chacune un micro-projet en soi. Leur faisabilité est examinée au cas par cas en fonction des ressources locales (apport de la communauté au plan financier, humain...) et des ressources extérieures (apport des ONG, du projet, des services techniques...). Ensuite celles-ci feront l'objet d'une programmation/planification concertée entre la communauté et les partenaires techniques pour leur mise en oeuvre.

Le diagnostic se poursuivant, d'autres actions ou micro-projets réalistes viendront s'ajouter à ceux déjà retenus amplifiant ainsi le champ d'intervention vers les différents secteurs d'activités du terroir (Vers le global).

L'aboutissement de ce processus est le plan de gestion du terroir qui comporte un ensemble d'actions à entreprendre dans une vision globale d'un

(1) Pour plus d'informations sur l'élaboration des fiches projets, se référer au "Guide pour l'élaboration des plans de gestion des terroirs du PNGT, Mars 1995, 10 pages

développement harmonieux du terroir touchant des domaines diversifiés :

- gestion des ressources naturelles :
 - . aménagements anti-érosifs
 - . aménagements/gestion des pâturages
 - . aménagement/gestion des forêts
 - . création de retenues d'eau
 - . aménagements de bas-fonds
 - . etc.
- intensification des exploitations individuelles :
 - . intégration agriculture/élevage
 - . diversification des productions
 - . techniques de préparation des sols
 - . etc.
- services en amont et en aval de la production :
 - . caisse d'épargne et de crédit
 - . banques de céréales
 - . les marchés auto-gérés
 - . approvisionnement en intrants
 - . etc.

3.4. L'EXECUTION DES MICRO-PROJETS OU ACTIONS PLANIFIEES

Les actions ou micro-projets retenus sont exécutés de façon progressive et itérative, au fur et à mesure qu'ils sont planifiés par la communauté rurale, qui en est la cheville ouvrière, avec l'appui de ses partenaires extérieurs.

La réalisation des actions fait l'objet d'un accord moral ou écrit (protocole d'accord ou encore contrat de développement) qui précise les engagements pris par chaque acteur et les responsabilités qui lui incombent.

Le financement des investissements prévus est un point capital de l'exécution des actions GT.

Les sources de financement sont multiples : ONG, Etat, aides bilatérales ou multilatérales, contribution des populations, organismes nationaux de crédit.

Les modalités de financement varient également selon :

- la source de financement (organisme de financement, ONG, bailleurs de fonds...) ;
- la nature de l'activité : prêt ou subvention. Généralement, les investissements rentables à court terme (minoterie, embouche,



équipement à la culture attelée...) reposent sur des prêts tandis que les subventions concernent souvent les investissements se rapportant à la gestion pure des ressources naturelles (sites anti-érosifs...).

Pour une meilleure participation/responsabilisation des populations, celles-ci contribuent toujours aux investissements sous trois formes essentielles : contribution financière, apport en ressources humaines, recherche de financement auprès d'autres partenaires. Des codes de procédures financières précisent les mécanismes d'utilisation et de contrôle des fonds par le projet et la communauté. Les quotas de contribution financière des différentes parties y sont fixés également en fonction de la nature de l'investissement.

L'objectif de tout le processus de financement des actions GT est d'aboutir à la création d'une capacité des communautés à mobiliser les ressources financières locales en faveur du développement de leurs terroirs.

3.5. L'ORGANISATION DES COMMUNAUTES RURALES

La gestion des terroirs n'est pas concevable sans une certaine organisation des populations pour décider et pour agir. Cependant, l'organisation ne doit pas être imposée de l'extérieur mais plutôt découler de l'action et du besoin réel ressenti par les populations.

En la matière, il convient de s'appuyer sur la dynamique locale existante (structures traditionnelles, groupements villageois, associations diverses etc...). L'objectif étant d'évoluer progressivement vers une forme d'organisation représentative et compétente pour faire face aux multiples fonctions de la gestion des terroirs : la Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT) prévue à l'article 107 des textes portant RAF.

Celle-ci peut comporter des comités spécifiques pour le suivi de l'exécution des différentes activités.

3.6. LA FORMATION DES ACTEURS DE LA GT

La formation des différents publics cibles vient en appoint pour favoriser la maîtrise technique et conceptuelle de la démarche GT pour son application conséquente sur le terrain.

Elle doit être accompagnée d'un programme d'information et de communication touchant tous les publics cibles.

3.7. LE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation permet d'avoir une situation de départ et de réajuster à tout moment les actions par rapport aux objectifs initiaux ou de les poursuivre si

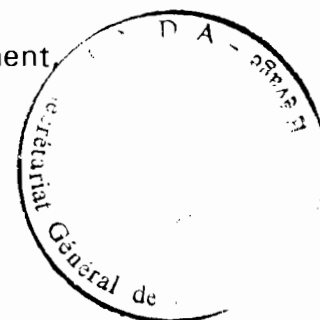
elles sont en bonne voie. Il peut mettre en exergue d'autres problèmes ou difficultés auxquels des solutions seront trouvées à travers d'autres actions qui seront planifiées et exécutées de nouveau.

Par ailleurs, une auto-évaluation au niveau interne (village/terroir) doit être effectuée par les acteurs.

IV. LES CONDITIONS DE REUSSITE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DES TERROIRS

La réussite de la gestion des terroirs sur le terrain repose sur un certain nombre de conditions et de mesures d'accompagnement indispensables. Il s'agit des aspects tels que:

- la décentralisation,
- les échelles d'intervention
- la coordination de la politique nationale de développement,
- la concertation des acteurs,
- l'environnement économique,
- la sécurité foncière,
- etc.



4.1. LA DECENTRALISATION

La décentralisation c'est le transfert de compétences étatiques aux collectivités locales leur conférant une personnalité juridique, un patrimoine et un pouvoir de décision. La décentralisation n'est pas à confondre avec la déconcentration qui consiste simplement à rapprocher l'administration des administrés (populations) afin de faire passer, principalement, et de façon efficace les décisions du pouvoir central ⁽¹⁾.

La décentralisation consiste donc à donner aux collectivités de base :

- une autonomie de décision leur permettant de concevoir et de mettre en oeuvre des projets locaux de développement ;
- la possibilité de gérer leurs propres intérêts.

Dans le cas de la gestion des terroirs qui est une approche décentralisée mettant en exergue la responsabilisation et la participation des populations l'accent devrait être mis sur :

- le transfert des pouvoirs de décision nécessaire à la gestion des ressources naturelles et au développement socio-économique des collectivités locales ;
- la capacité des communautés de base à générer ou à mobiliser des ressources (financières, humaines...) nécessaire au développement local ;

⁽¹⁾ Cf. atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation
CILSS/PNGT/CLUB SAHEL ; Rapport de synthèse provisoire Février 1993

- l'augmentation des capacités de gestion et de maîtrise de la décentralisation par le biais de l'information et de la formation.
- la mise en place d'un cadre juridique, institutionnel et législatif adapté à un tel transfert de compétences.

L'organisation villageoise ou inter-villageois sera l'organe délibérant et exécutif pour le développement du terroir. Une telle organisation pourra bénéficier de l'appui-conseil des divers intervenants afin de maîtriser les multiples fonctions de la gestion des terroirs (approvisionnement, production, commercialisation, gestion des ressources naturelles...). Elle servira d'interlocutrice directe pour tous les intervenants extérieurs et favorisera le développement d'un partenariat avec ces derniers.

4.2. LES ECHELLES D'INTERVENTION

La gestion des ressources d'un terroir au niveau local s'inscrit dans un contexte d'échelles spatiales et organisationnelles différenciées.

Les interventions de la GT se situent d'abord à l'échelle familiale, villageoise puis inter-villageoise sans oublier les quartiers.

Ces interventions doivent aussi s'inscrire dans des contextes locaux plus larges que sont les départements, ces derniers dans des ensembles régionaux et ainsi de suite.

Les échelles locales s'intègrent à leur tour dans des ensembles régionaux plus vastes en relation avec le contexte national et international.

Il est à noter que, si à l'échelle du village des actions doivent être nécessairement conçues et entreprises collectivement ou en groupes d'intérêt commun, de nombreuses actions individuelles mises en oeuvre dans les exploitations familiales contribuent déjà largement à la Gestion des Terroirs.

Il apparaît donc que les échelles les plus pertinentes en partant de la base sont la famille, le quartier, le village ou le groupe de villages, niveau auxquels les villageois peuvent exercer un certain pouvoir de décision.

Les autres échelles ne sont pas ignorées mais sont prises en compte dès que cela est nécessaire.

Il reste également entendu que pour les aménagements à l'échelle nationale ou régionale le pouvoir de décision des villageois est relatif mais la concertation demeure.

4.3. LA COORDINATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

La gestion des terroirs est mis en oeuvre au Burkina Faso dans un contexte marqué par l'existence d'un ensemble de programmes et plans nationaux de développement en démarrage ou en cours d'exécution. Au titre de ceux-ci on peut

citer :

- le Plan Quinquennal de Développement (le deuxième est en cours : (1991-1995),
- le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA),
- le Plan National pour l'Environnement (PANE),
- la politique de l'aménagement du territoire.

La gestion des terroirs doit s'articuler avec ces politiques nationales de développement en tenant compte, dans l'élaboration et l'exécution des plans de gestion, des priorités, des prévisions et des programmations arrêtées à tous les niveaux;

Une coordination nationale des politiques de développement reste le seul garant de la mise en oeuvre cohérente et efficiente de celles-ci et partant de la réussite sur le terrain.

4.4. LA CONCERTATION DES ACTEURS DE LA GESTION DES TERROIRS

La mise oeuvre efficace de la gestion des terroirs requiert une concertation de tous les acteurs ou partenaires qui sont impliqués.

- La concertation interne à la collectivité permet les prises de décision collective et une organisation pour la conduite des actions. De même les divergences et les conflits entre les différents groupes sociaux peuvent être aplanies. La concertation nécessite une organisation villageoise qui peut être existante ou à créer.

- La concertation inter-collectivité est indispensable pour la gestion des ressources communes inter-villageoises telles que les pâturages, les forêts, les cours d'eau, etc. Elle facilite également la concrétisation de certaines réalisations socio-économiques dépassant la capacité d'un seul village : écoles, dispensaires, ponts, routes, commercialisation des produits, l'épargne et le crédit rural, etc.

C'est aussi un moyen pour développer les échanges d'expériences et l'entraide mutuelle.

La réussite d'une telle concertation repose principalement sur une organisation inter-villageoise dynamique et fiable.

- La concertation des partenaires techniques. Les services étatiques, les ONG, les projets doivent mettre en place un système de concertation permanent qui favorise :

- la mise en oeuvre cohérente, sans contradiction, sans

concurrence voire sans conflits de l'approche terroir sur le terrain ;

- . l'harmonisation des méthodes, des approches, des philosophies;
- . une utilisation judicieuse des moyens d'action dans une esprit de complémentarité afin de minimiser les coûts récurrents ;
- . une harmonisation des programmes d'activités.

Pour ce faire, des cadres de concertation sont créés ou sont à promouvoir à divers échelons (département, province, région, niveau central).

Les partenaires financiers de l'Etat qui interviennent dans la promotion de la gestion des terroirs dans le pays sont multiples et n'ont pas toujours la même philosophie vis-à-vis de cette approche. Ils doivent être nécessairement associés à la concertation au niveau national pour une meilleure harmonisation des points de vue.

Les autorités politiques et administratives doivent prendre une part active dans la mise en oeuvre de l'approche sur le terrain (Préfets, Maires, Haut Commissaires, Députés...). Leur participation à la concertation est à prendre en compte car la gestion des terroirs doit transformer l'administration en une véritable "agence de développement".

4.5. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'environnement économique dans lequel se déroule la gestion des terroirs est déterminant pour sa réussite. La gestion des terroirs a besoin d'un environnement économique sain :

- une stabilisation des prix des produits agricoles et animaux ;
- une organisation de la commercialisation des produits et la création des débouchés ;
- favoriser et appuyer les activités génératrices de revenus afin d'améliorer le niveau de revenus des populations rurales ;
- existence d'un secteur privé dynamique capable de stimuler le développement agricole.

Le secteur privé doit et peut jouer un rôle important dans la gestion des terroirs.

Les communautés rurales commencent à développer un partenariat avec des

intervenants tels que :

- les institutions financières (CNCA, banques, caisses d'épargne et de crédit...) pour le financement des investissements économiquement rentables à court et moyen terme : équipement agricole, minoterie, banques de céréales, embouche... ;
- les opérateurs économiques : cas des débiteurs de bois dans l'exploitation des ressources forestières ;
- les bureaux d'études pour certaines prestations de service telles que les études du milieu, les formations, la recherche/développement, etc
- les ONG pour des réalisations ponctuelles à caractère socio-économique ;
- etc.

Le rôle du secteur privé dans la GT va évoluer sans doute en s'amplifiant corrélativement avec le développement de ce secteur et de l'intérêt qu'il accordera au développement rural en général et à la gestion des terroirs en particulier. Le transfert de compétences par l'entremise de la décentralisation permettra aux communautés organisées à la base de négocier directement avec le privé et de promouvoir ainsi ce type de partenariat au profit des deux parties.

4.6. ROLE DES INTERVENANTS DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES TERROIRS

De nombreux partenaires (services techniques étatiques, ONG, opérateurs privés) interviennent dans le domaine du développement rural au Burkina Faso. Ces services sont des partenaires incontournables, à l'heure actuelle, pour la mise en oeuvre de l'Approche Terroir.

Leur rôle est essentiellement axé sur l'appui-conseil à différents niveaux :

- participation aux diagnostics du milieu ;
- examen et adoption des plans de gestion des terroirs dans la concertation ;
- programmation et exécution des actions ;
- financement des actions, etc.

Deux modes d'intervention de ces services sur le terrain peuvent être retenus:

- interventions ponctuelles, en cas de besoin sur la base de protocoles



d'accord signés avec leurs partenaires des projets gestion des terroirs;

- intégration dans le dispositif d'intervention en tant que structure pérenne de mise en oeuvre.

L'intervention des partenaires dans la gestion des terroirs a pour implication un appui matériel et logistique de ceux-ci et la formation de leurs agents pour une plus grande efficacité. Cette exigence est surtout valable pour le deuxième mode d'intervention.

4.7. GESTION DES TERROIRS ET VULGARISATION AGRICOLE

La vulgarisation agricole est l'une des multiples fonctions de la GT. En effet, la GT assure trois grandes fonctions qui sont:

- la fonction de gestion des ressources naturelles,
- la fonction d'intensification des productions agro-sylvo-pastorales,
- la fonction de création d'infrastructures socio-économique.

La vulgarisation agricole s'inscrit dans le cadre de sa fonction intensification des productions agro-sylvo-pastorales.

La vulgarisation agricole concentre ses actions sur les exploitations agricoles alors que la gestion des terroirs s'intéresse à l'identification des contraintes et potentialités liées à l'ensemble des activités de développement au niveau du terroir.

Les études diagnostiques du milieu permettent de dégager les contraintes et besoins en matière de vulgarisation agricole qui seront prises en compte dans la mise en oeuvre des plans de gestion élaborés par les populations. Une meilleure harmonisation des méthodes d'intervention et de travail des agents de la vulgarisation avec la démarche gestion des terroirs s'avère donc nécessaire.

4.8 GESTION DES TERROIRS ET RECHERCHE/DEVELOPPEMENT.

Dans la mise en oeuvre de la gestion des terroirs, des contraintes de divers ordres peuvent constituer des blocages à la base: contraintes se rapportant à la gestion des ressources, aux systèmes de production, aux aspects techniques en général.

L'implication de la Recherche/Développement dans le processus de mise en oeuvre de la G.T permet de trouver à temps des solutions adaptées aux problèmes et difficultés auxquels sont confrontés les agents de terrain et les populations. Les solutions proposées par la Recherche/Développement seront appliquées par le canal de la vulgarisation ou tout autre moyen.

Un lien étroit doit s'établir à cet effet entre les structures chargées de la

Recherche, de la vulgarisation agricole et de la gestion des terroirs.

4.9 LA SECURITE FONCIERE

Au coeur de la gestion des terroirs il y a la sauvegarde, la préservation et la valorisation des ressources naturelles et plus précisément les ressources foncières. C'est un travail qui exige un investissement de la part de l'individu et de la communauté tout entière dont les effets positifs ne sont pas immédiatement perceptibles.

Il s'agit d'investissement à moyen et long terme qui ne peut aboutir sans la sécurisation des populations rurales à titre individuel et collectif.

La coexistence voire l'antagonisme de deux régimes fonciers, le régime foncier moderne régi par les textes portant RAF et le régime foncier coutumier toujours en vigueur, n'est pas de nature à faciliter la résolution de cette question foncière.

Un travail minutieux et de longue haleine doit être entrepris à tous les niveaux pour aboutir à une législation adaptée aux réalités locales, garante d'une sécurisation foncière.

4.10 INTEGRATION DE LA FEMME A LA GESTION DES TERROIRS.

Les femmes constituent un groupe sensible en matière de développement rural et plus particulièrement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

De nombreuses pesanteurs sociologiques pèsent sur elles (difficultés d'accès à la terre notamment) alors qu'elles prennent une part active dans le processus de développement du terroir sans toujours bénéficier des fruits de leurs efforts (nombreuses tâches, manque de revenus...).

La prise en compte de ce groupe particulier dans la gestion des terroirs se fera à différents niveaux :

- effort d'implication de la femme dans le processus d'élaboration et d'exécution du plan de gestion :
- participation active aux réunions, aux prises de décision et à l'action;
- un travail minutieux et progressif doit être fait dans le sens d'un changement des mentalités et d'une amélioration des rapports homme/femme ;
- la prise en compte des préoccupations et des problèmes de la femme dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets locaux de développement : Santé maternelle et infantile, instruction, allègement des tâches domestiques (problèmes de l'eau, du bois de chauffe...).

L'intégration de la femme à la gestion des terroirs passe nécessairement par une intégration réelle des actions au profit de celle-ci à l'ensemble des projets de développement du terroir.

Il convient alors d'éviter la trop grande particularisation du problème féminin toute chose qui risque de contribuer à l'isolement de la femme et à l'aggravation de sa situation.

La question féminine doit de ce fait, être pensée dans le cadre global du devenir du terroir et articulée avec celui-ci pour une vraie intégration de la femme au développement.



V. CONCLUSION

L'Etat du Burkina Faso fonde beaucoup d'espoir sur l'approche gestion des terroirs qui apparaît correspondre aux réalités paysannes . Cependant, il s'agit d'une approche nouvelle qui ne cherche qu'à être maîtrisée à tous les niveaux : populations , techniciens , partenaires financiers, opérateurs privés . Un travail exigeant de sensibilisation , d'information et de formation, de Développement institutionnel et des ressources humaines est engagé et mérite d'être poursuivi.

L'évolution de cette approche ces dernières années laisse présager l'amorce d'un processus de maturation grâce à la dynamique de réflexion qui s'est instaurée entre tous les partenaires du développement rural pour identifier les insuffisances et les goulots d'étranglement dans sa mise en oeuvre et chercher les voies et moyens du progrès.

Pour favoriser la réussite de la gestion des terroirs sur le terrain , l'Etat du Burkina Faso et ses partenaires du développement gagneraient à mettre un accent particulier sur certains aspects tels que :

- La décentralisation pour un développement réel à la base
- La sécurité foncière
- Le financement des actions gestions des terroirs
- Le développement qualitatif des ressources humaines et la révision des questions institutionnelles.

La réussite de la mise en oeuvre de l'approche gestion des terroirs apparaît aujourd'hui comme l'une des conditions essentielles de notre autosuffisance alimentaire et par conséquent du développement économique et social du pays.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Note pour le groupe gestion des terroirs
Christian BARRIER; Novembre 1992 ; 11p
- Compte rendu de la rencontre sur le développement local 14 janvier 1992 ; CFD ; 18p
- Ecologie et développement rural en Afrique subsaharienne : quelques études de cas ; OCDE/CILSS/CLUB DU SAHEL ; 47p ; Août 1988
- Communication du Burkina Faso au séminaire sur la vulgarisation agricole en Afrique - Direction de la Vulgarisation Agricole (DVA)/ Institut d'Etude et de Recherche Agricole (INERA) ; 15p ; janvier 1993
- Textes portant Réorganisation Agraire et Foncière ; Ouagadougou, juin 1993 ; 174p
- De l'aménagement à la gestion de terroir : réflexion et propositions, Bayle - A. DESMARCHELIER C. IMBERT - Projet AFVP ; juillet 1992; 25p
- Rapport final du séminaire international sur les méthodes simples d'aménagement des terroirs villageois en Afrique ; IPD/AOS ; 1989; 8p
- Gestion des ressources naturelles pour un développement durable au Sahel ; CILSS ; Service Ecologie-Environnement ; Mai 1992 ; 33p
- Aménagement des terroirs, concepts et opérationnalisation ; CILSS ; M. GOUMANDAKOYE
Jean B. BADO
- Approches et méthodes dans la gestion des ressources naturelles par l'auto-promotion ; Rapport d'atelier ; Jean B. BADO, Jean M. KAMBIRE, D. TRAORE et T. SCHWEDERSKY 1991 ; 55p + annexes; Tome I
- Communication au séminaire provincial sur la Réorganisation Agraire et Foncière ; Nouna ; du 6 au 8 octobre 1988; DAT/DRPC/PLAN ; 4p
- La gestion locale des ressources naturelles au centre du développement local (Document provisoire); Augustin DURAND, Septembre 1993

DOCUMENTS INTERNES DU PNGT :

- Rapport d'évaluation, Projet National de Gestion des Terroirs, Banque Mondiale ; 12 Mars 1991 ; 34p + annexes
- Le Programme National de Gestion des Terroirs Villageois ; 2p
- Communication du Programme National de Gestion des Terroirs pour le journal "Arbre et Développement" 19 Février 1993 ; 5p
- Note d'information sur l'appui à la gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral ; Novembre 1992 ; 4p
- Communication du PNGT au séminaire sur la vulgarisation en République de Côte d'Ivoire ; document provisoire; 11p
- La gestion des terroirs au Burkina Faso : genèse, philosophie, démarche opérationnelle ; Décembre 1992 ; 10p
- Communication du PNGT au troisième séminaire national sur la Réorganisation Agricole et Foncière ; 21 au 24 Septembre 1993; Ouagadougou; 25p
- Guide pour l'élaboration des plans de gestion des terroirs; Mars 1995
- Guide pour l'élaboration des fiches/ projets; Février 1995

REVUES

- "La gestion des terroirs" Agripromo n° 73 ; 24p
- "Des terroirs et des hommes" revue de l'association française des volontaires du Progrès n° 12 ; 44p

ANNEXE

A: Liste des participants par structure à la rencontre du 18 juin 1993 autour du document provisoire.

Projet de Développement Rural du Ganzourgou (PDRG)

- TRAORE Abdou Ramane

Projet de Développement Rural Intégré du Houet, de la Kossi et du Mouhoun (PDRI/HKM)

- LOUGE Oumarou
- SANOU Seydou
- TALLET Bernard

Projet de Développement Intégré du Zounwéogo (PDI/Z)

- YANOOGO J. Stanislas
- YAMEOGO Patrice

Projet de Développement Rural Intégré du Centre-Est (PDRI-CE)

- FAHO Théophile

Projet de Développement Rural Intégré de la TAPOA (PDRI/TAPOA)

- TAMINI Josué
- TANKOANO Boukari
- TRAORE T. Maurice

Projet Aménagement des Terroirs du NAHOURI (Projet ATN)

- LOMPO Amadou
- SAWADOGO Félicité
- WETTA Florent Gérard

Projet Unité de Planification N° 10/GTZ

- PODA Augustin
- DUVE Thomas

Projet de Conservation des Eaux et du Sol et Agroforesterie dans le Plateau Central (CES/AGF)

- SANKARA Souleymane

Programme Sahel Burkinabè/GTZ (PSB/GTZ)

- ZONGO T. Souleymane
- SOURA Abdoulaye

Programme Sahel Burkinabè - Coordination (DORI)

- SANOU Léandre Augustin

Programme Sahel Burkinabè/UNSO (PSB/UNSO)

- TORODO Boubacar

Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)

- CAPDEVILLE J. L.

Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER)

- ADJEPOUA André

Office National d'Aménagement des Terroirs (ONAT)

- SOME Jules Marie

Bureau de Suivi des ONG (BSONG)

- SYAN Patrice

Institut d'Études et de Recherches Agricoles (INERA)

- OUARO Sané

Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT)

- YILI Thomas
- NIGNAN Bernard

Direction de la Vulgarisation Agricole (DVA)

- BADO Jean Babou

**Direction de la Foresterie Villageoise et de l'Aménagement
Forestier (DFVAF)**

- ZIGANI Goudouma

**Direction Régional de l'Environnement et du Tourisme du Centre - Ouest
(DRET/CO)**

- WARDELL D. Andrew
- BAYILI B. Mathias
- WRIGHT Peter
- DIPILLO NUNZIO

Direction Régionale du Plan/Koudougou

- DRABO Baba

Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)

- PALE Samidou Mathias
- TRAORE Sibiri
- COMPAORE Félix de Valois Emmanuel
- YAMEOGO Denise
- DARGA Albertine
- OUEDRAOGO Moussa
- SANOU Momini
- OUEDRAOGO Félix
- DAHANI Noufou
- COULIBALI Benjamin
- BARRO Barima
- SOME I. Florent
- SANOU Mahama
- KABORE Cyrille
- NOULA Kouma

B- ATELIER NATIONAL SUR LE BILAN DIAGNOSTIC
DES EXPERIENCES GESTION DES TERROIRS AU BURKINA FASO
DU 16 MAI AU 18 MAI 1995

LISTE DES PARTICIPANTS

N° ORD.	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE
01	SANOU Léandre Augustin	DRP/Dori
02	SOMDA Lobassa	DVA
03	YAMEOGO Frédéric	PSB/GTZ
04	LOMPO F. Julien	CES/AGF
05	BAGAYAN Daouda	PDI/Z
06	TIENDREBEOGO Hamidou	DRP/Bobo
07	DOUANIO Claver	DKP/Kaya
08	ABGA Abel	PDI/Kaya
09	ZIDA Didier	IRBET
10	TOURE Mahamadou	DRPEP/PDISAB Koudougou
11	PORGO Arzouma	INA
12	SORGHO Georges	DRC
13	OUATTARA Bagnoumana	UPGO/PNGT Kéné Dougou
14	SANOU Anselm	DIMA
15	TOULA Diandia	PVNY
16	NANA Léopold	VARENA/GTZ Diébougou
17	PODA Augustin	VARENA
18	LABARRERE Priseille	PASA
19	SOME Léopold	INERA
20	SIDIBE D. François	ONAT
21	SAWADOGO Edmond Charles	UPGO/PNGT Kouritenga
22	OUEDRAOGO N. Mathieu	OXFAM/PAF
23	BARRO Barrima	UGF/PNGT Bougouriba
24	SOME I. Florent	UPGO/PNGT Bougouriba
25	DAHANI Noufou	UPGO/PNGT Gnagna

N° ORD.	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE
26	COULIBALY Sambo	UGF/PNGT Houet
27	ZONGO Alfred	CND
28	OUEDRAOGO Charles Auguste	AGRI/RA
29	CISSE Boubacar	CRPA Koudougou
30	KONTONGOMDE Baba Sidiki	CES
31	PODA Godefroy	CRPA Sahel
32	GANAME Soumaïla	PSB/PB Gorom Gorom
33	KABORE Alain	CRPA Centre Nord
34	TORODO Boubacar	PSB/UNSO Dori
35	KONDABO Mamadou	PASA
36	DILEMA Salomon	ETF/PNGT Bobo
37	DJIRI Dakar	MET
38	OUANGRAWA Jean Marcel	SP/CPC
39	TRAORE Boureïma	ADET
40	KONATE Alphonse	DOAT
41	BAMBA Boubacar	PROJET ATN
42	SANA Oumarou	CRPA Centre Est
43	BELEM Amadé	DEP/MARA
44	KY ZERBO Alain	UPGO/PNGT Houet
45	ILBOUDO P. Barthélémy	PNUD/FENU
46	KABORE-MALHERBE Claire	AFVP
47	YANOGO Arthur Félix	PDRG
48	TRAORE Adama	CRPA Sud Ouest
49	NIKIEMA Emmanuel	ONAT
50	SANA Alassane	DFPP

N° ORD.	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE
51	SOURABIE Noumbié	BUNASOLS
52	BACYE Bernard	INERA
53	TRAORE Soungalo	BKF/87/013
54	DIAO Salou	CRPA Sahel
55	NAGALO Marcel	MARA
56	OUEDRAOGO Maurice	CRPA Centre
57	COULIBALY Oula	CRPA Mouhoun
58	OUEDRAOGO Adama	CRPA Est
59	BAMA Péma	DRET
60	KOMBOUDRI Alexis	BKF/87/013
61	LANKOANDE Ibrahim	GCP/RAF/303/ITA
62	PAOLO Audia	GCP/RAF/303/ITA
63	DIARRA Adama	BKF/89/011
64	NAMA Roger	DAT
65	Diéné KEITA DJERMAKOYE	PNUD
66	LOUGUE Oumarou	PDRI/HKM
67	DABIRE Jean Claude	CRPA Hauts Bassins
68	BARRY Sékou	CRPA Comoé
69	KABORE R. Bernard	Environnement Est
70	TAMINI Josué	PDRI/Tapoa
71	SANFO Mamadou	Ambassade Pays-Bas
72	BADOLO Adolphe	CRPA Centre Ouest
73	KONTOMGOMDE Daouda	FAO
74	OUEDRAOGO Bruno	CRPA Centre Sud
75	AMANI Hamidou	Autorité Liptako Gourma

N° ORD.	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE
76	SYAN Patrice	BSONG
77	KOAMA Emmanuel	DEP/MARA
78	SCHELLEKENS Léo	Ambassade Pays Bas
79	YAMEOGO Denise	UGO/PNGT
80	DARGA Albertine	UGO/PNGT
81	COMPAORE Félix	UGO/PNGT
82	SALL Christèle	PAPANAM
83	NEBIE Ibrahim	Banque Mondiale
84	BACYE Zilma François	PDI/SYP 6ème FED
85	OUATTARA Salia	CES/AGF Yako
86	SCHORCEMER Dietmar	PATECORE/GTZ
87	LOMPO Jamano	PCGT/PANE
88	MOUSTAPHA Yacouba	CILSS
89	OUEDRAOGO Hubert	Université
90	BELEMSIGRI Zéphirin	PATECORE
91	NEBIE Ousmane	Université
92	HAMIDOU Ousman	ADP
93	OUEDRAOGO Appolline	CND
94	NACOULMA Norbert	CRPA Nord
95	OUEDRAOGO N. Antoine	FEER
96	PALE Samidou	UGO/PNGT
97	TRAORE Sibiri	UGO/PNGT
98	CAPO-CHICHI Y. J.	FAO
99	TOE Elisabeth	Consultant FAO
100	ZOUNGRANA Aimé	DEP/MARA
101	BONNAL Jean	FAO, Rome
102	YAMEOGO Jean Christophe	MARA
103	IBRAHIM Ari Toubo	FAO
104	LOMPO Amadou	Consultant FAO